

Maître Thierry PFISTER notaire 62 rue de la République à 67800 HOENHEIM. 03.88.33.00.65

ADJUDICATION FORCEE

Suivant ordonnance du Tribunal de Proximité de SCHILTIGHEIM, n°RG-23/778 du 27 juin 2023, ayant acquis depuis force de chose jugée ainsi que l'atteste le certificat de non recours délivré par le Tribunal de Proximité de SCHILTIGHEIM le 24 juillet 2023, Maître Thierry PFISTER, notaire soussigné, procédera :

Jeudi 11 avril 2024 à 15H00 heures

A HOENHEIM, 62, rue de la République, en son étude

A la requête du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE "LE PASTEUR", agissant par son Syndic A.S.I. Agence Strasbourg Immobilière dont le siège social se trouve Centre d'Affaires "Le Mathis", 200 avenue de Colmar 67100 STRASBOURG, à la vente publique par adjudication forcée des biens immobiliers appartenant à Madame Nadège Hélène PÉRIGON, demeurant à MUNDOLSHEIM (67450) 2 rue du Docteur Albert Schweitzer, désigné suit : sur la commune de **MUNDOLSHEIM (67450) 2 rue du Docteur Albert Schweitzer**.

Dans l'ensemble immobilier en copropriété dénommé "LE PASTEUR",
Figurant au cadastre sous les références suivantes : Section 8 n°546/15 avec 96ares.
Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

LOT NUMERO CENT QUARANTE QUATRE (144)

Dans le Bâtiment J, au 2e étage, un appartement comprenant : une entrée, une cuisine avec séchoir, quatre chambres, une salle de bains, un wc, un dégagement, trois placards et une loggia.

Et les :

- 789/100.000èmes des parties communes générales,
- 789/23.276èmes des parties communes spéciales au bâtiment J bloc IV

LOT NUMERO CENT CINQUANTE (150)

Dans le Bâtiment J, au sous-sol, la cave n° 143.

Et les :

- 22/100.000èmes des parties communes générales,
- 22/23.276èmes des parties communes spéciales au bâtiment J bloc IV.

MISE A PRIX : QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS (85.000,00 €)

Le prix en sus du forfait pour les frais sera payable en l'étude du notaire soussigné comme suit :

- * une somme de 10% dans les quinze jours du prononcé de l'adjudication,
- * le solde dans les deux mois de l'adjudication, sans intérêt jusqu'à ces dates mais avec intérêt au taux de 8% l'an en cas de retard, sans que cette stipulation d'intérêts, respectivement le paiement de ces derniers, ne vaille octroi de délai et par suite autorise l'adjudicataire à différer le règlement du principal.

L'adjudicataire effectuera un versement en la comptabilité du notaire commis d'un montant de TROIS MILLE EUROS (3 000,00 €) à valoir sur le futur prix d'adjudication et la provision pour frais, avant tout commencement des enchères.

L'adjudicataire supportera, en sus du prix, tous les frais déboursés et honoraires de l'adjudication.

A cet effet il versera entre les mains de Me Thierry PFISTER, dès la clôture de l'adjudication, une somme forfaitaire fixée à douze pour cent du prix d'adjudication (12 %), étant précisé que ce forfait ne comprend pas les droits de mutation exigibles.

Des visites auront lieu, à la demande expresse de tout intéressé en accord avec l'office du notaire soussigné.

Cette adjudication a lieu suite à l'ordonnance ci-dessus mentionnée, publiée au livre foncier le 11 juillet 2023.

Le cahier des charges contenant les conditions de l'adjudication, ainsi que les actes de procédure, sont déposés en l'étude de Me PFISTER où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication notamment la fixation de la mise à prix et des conditions de l'adjudication doivent à peine de déchéance, être produites au tribunal d'exécution (Tribunal de Proximité de SCHILTIGHEIM) au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication même doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier.

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription au livre foncier du procès-verbal d'adjudication.

Me Thierry PFISTER, notaire à (67800) HOENHEIM

